

DEC221326PDT

Décision modificative de la décision DEC213223PDT portant nomination de Mme Caroline STRUBE aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Caroline Strube, Chargée de recherche hors classe, est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour la Mission à l'intégrité scientifique du 01/09/2021 au 31/07/2024.


Sa mission a pour objet de traiter les allégations scientifiques au sein de la Mission à l'intégrité scientifique. Mme Strube se chargera également des aspects formation de la Mission à l'intégrité scientifique en liaison avec le référent déontologue.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Caroline Strube est affectée à compter du 01/10/2021 à l'UMR 7291.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2022



Le Président-directeur général
Antoine Petit